

Paris,
le lundi 17 décembre 2012

Émetteur : le Crfp d'Aquitaine : Isabelle Chèze ☒ Tél : 05.56.93.45.90. (93) Télécopie : 05.56.93.45.85

Objet : Formation « pilote financier et comptable » – PFC (Mise en œuvre au plan régional) – Année 2013

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur l'Agent comptable,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'UcanSS et le réseau des centres de formation (Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris (Irfaf)) mettent en œuvre, à partir du 1er semestre 2013, pour la seconde année consécutive, le dispositif de formation « **Pilote Financier et Comptable** ».

Ce dispositif a pour finalité de renforcer **l'activité de pilotage** dans le domaine financier et comptable des organismes.

L'offre « **PFC** » 2013 propose un **parcours certifiant** pour les personnes qui ont les pré-requis et des modules de développement de compétences dans le cadre d'un parcours « **à la carte** ».

I – LES ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF CERTIFIANT « PFC »

- Une pédagogie renforcée sur l'analyse et la réflexion des mécanismes comptables,
- Une certification élargie et axée sur la mission de pilote,
- Un dispositif comptable maintenant accessible aux ordonnateurs pour certains des modules proposés

II – OBJECTIFS

Afin d'assurer le pilotage des activités financières et comptables, les objectifs généraux du dispositif « Pilote Financier et Comptable » s'articulent autour des axes principaux suivants :

- Situer son rôle de pilote dans la chaîne des responsabilités financières de l'organisme.
- Analyser les mécanismes de la comptabilité institutionnelle.

- Utiliser les techniques d'analyse financière adaptée aux métiers identifiés et savoir interpréter les résultats.
- Inscrire la logique de certification des comptes dans son activité quotidienne.

Les contours du cursus et les objectifs de chaque module de formation sont précisés respectivement en annexe 1 et 2.



III – PUBLIC CONCERNE

Le **cursus certifiant** s'adresse en priorité à **toute personne qui contribue au pilotage des activités financières et comptables** dans la perspective d'une prise de fonction ou d'un **développement des compétences**.

Le **parcours « à la carte »**, s'adresse aux **cadres et agents de maîtrise des services comptables ou ordonnateurs** qui souhaitent acquérir ou développer de nouvelles compétences dans le domaine de la gestion financière et comptable.

L'Ucanss vous propose d'être associé à la mise en œuvre de ce dispositif et de le mobiliser dans le cadre de votre politique de ressources humaines. Par ailleurs, je vous rappelle que cette formation fait partie des priorités de financement de l'Opca Uniformalion pour l'année 2013.

Votre interlocutrice sur cette action, Isabelle Chèze, pilote du dispositif au Crfp d'Aquitaine ainsi que les coordonnateurs des centres de formation référents se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Par ailleurs, l'ensemble des documents (lettre circulaire, annexes) sera disponible en ligne sur le site de l'Ucanss : www.ucanss.fr ;

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur l'Agent comptable, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Gabrielle Dubreuil

Directrice du Développement et
de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Contours du dispositif PFC
- Objectifs pédagogiques par module
- Coût du dispositif par module
- Planification prévisionnelle du parcours « certifiant » et « à la carte »
- Prérequis et Certification